

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-216 du 20 Juillet 1987

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Bénin de Monsieur Alan DOSS,
Représentant Résident du Programme des
Nations Unies pour le Développement près
la République Populaire du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND-MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitu-
tionnelles qui l'ont modifiée,
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National
du Bénin,
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,
- SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,
- VU la décision N° 87-41/ANR/CP du 9 Juillet 1987 du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, autorisant le Président de la
République à décerner à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Bénin, le grade de Commandeur à Monsieur Alan DOSS, Représen-
tant résident du Programme des Nations Unies pour le Développement
près la République Populaire du Bénin,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du
24 Juin 1987,

DECRETE :

Article 1.- Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, dans
l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre
rang à compter du 9 Juillet 1987

Monsieur Alan DOSS,
Représentant Résident du Programme
des Nations Unies pour le Développement
près la République Populaire du Bénin.

.../...

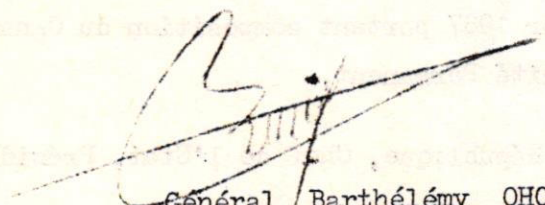
Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Juillet 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,


Général Barthélémy OHOUENS.-

Ampliatiions : P R 8 - CC/PRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 10 -
CP/ANR 4 - PPC 2 - SGCEN 4 - SPD 2 - ONEPI 2 - DCCT 1 - CSM 1 -
DPE-DLC-INSAE 6 - IGE et ses Sections 4 - UNB-FASJEP-INSJA 6 - BN-DAN 4 -
Préfets 6 - JORPB 2 - Intéressé 1.-